

Numérisation du journal Paris Illustré n°31 du 1^{er} juin 1885

Titre : Le Duel et l'Écime *in* Paris Illustré n°31 du 1^{er} juin 1885

Auteur : Adolphe Tavernier, *Haute-Clère*, Anonyme

Publié : Paris - Imprimeries Mont-Louis

Date de publication : 1^{er} juin 1885

Ce document est téléchargeable à cette adresse :

http://www.ffamhe.fr/collectionpalas/Paris_Illustré_31.pdf

La mise en ligne de cette numérisation entre dans le cadre du projet PALAS et l'ouvrage rejoint la Collection PALAS :

http://www.ffamhe.fr/collection_palas

Le Duel et l'Escrime

Paris Illustré, n°31 du 1er juin 1885

Notice Introductive :

Le journal numérisé ici date du premier juin 1885. Il s'agit d'un numéro spécial du journal Paris Illustré, une publication ayant plus pour but de divertir que d'informer, et présentant de nombreuses gravures de qualité. Les journaux d'illustrations sont courant dans la deuxième moitié du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, en France comme ailleurs. « Paris Illustré » en est un, mais on pourrait également citer « L'univers Illustré », « La Vie au grand air, Revue illustrée de tous les sports », « Le Courrier français, illustré paraissant tous les samedis », « La Caricature », « Les Nouvelles Illustrées » ou tout simplement « L'illustration ». Ces journaux, sérieux ou humoristiques, généralistes ou thématiques, ont pour objectif premier de présenter de belles images, et de parler de sujets d'actualité ou de culture générale. Ici la thématique évolue dans l'entre-deux : le duel est certes toujours un sujet d'actualité à la fin du XIX^e siècle, mais ce numéro l'aborde plutôt sous son aspect historique. Le dernier article, sur l'escrime à cheval, sert ici d'annonce à une publication à venir. Elle se situe donc tout à fait entre l'actualité et la culture générale.

Les graveurs sont nombreux, pour les huit planches en pleine page, on en compte six. Grasset, Girardet, Detti, Myrbach, Roy et Marie. Il s'agit d'un travail commun, avec des collaborateurs récurrents de la revue, qui n'est donc pas centrée autour du travail d'un artiste, les gravures servant le propos.

Et justement, quel est-il ?

Le numéro et ses gravures s'articulent autour de trois parties principales (en plus des rubriques usuelles du journal). La première, c'est un article d'Adolphe Tavernier intitulé « Le Duel ». Le deuxième article, « Quelques duels », est écrit par un journaliste sous pseudonyme, qui se fait appeler « Haute-Clère », sans doute faut-il y voir une référence à « Hauteclère » ou « Hauteclaire », la mythique épée d'Olivier, chevalier compagnon de Roland dans la Chanson de Roland. Enfin, le dernier article n'est pas signé, il est consacré à « L'escrime à cheval », et fait la promotion d'une méthode d'escrime militaire qui sort la même année.

« Le Duel ».

Adolphe Tavernier est écrivain, journaliste et escrimeur, et un acteur notable du monde de l'escrime française de la fin du XIX^e siècle¹. Il est secrétaire de la jeune Société d'Encouragement de l'Escrime fondée 3 ans plus tôt en 1882, président du Cercle de l'Escrime et des Arts de la rue Taitbout et il fonde en 1881 la revue *L'Escrime*, dédiée à son activité préférée. Il publie plusieurs ouvrages de littérature, et d'autres dédiés à l'escrime².

¹ On peut trouver sa biographie et son portrait reproduit dans :
Vaux, Charles Maurice baron de, *Duels célèbres*, E. Rouveyre, Paris, 1884.

² Parmi lesquels un ouvrage précieux pour les historiens, décrivant la vie du monde de l'escrime en 1886 :
Tavernier, Adolphe, *Amateurs et Salles d'armes de Paris*, C. Marpon & E. Flammarion, Paris, 1886.

Il s'intéresse particulièrement au duel et à son histoire. Il rédige la même année que le journal numérisé ici un traité entièrement dédié au duel³, réalisant par là une nouvelle tentative de « code du duel » comme de nombreux autres avant lui. Cet ouvrage, outre les questions purement techniques sur « l'offense », « le rôle de témoin » ou encore des débats sur le rôle du sabre dans le duel ou le droit à une personne de refuser un duel, contient de nombreuses anecdotes et références historiques et contemporaine sur des duels, montrant l'érudition de l'auteur en la matière.

Cet article est en quelque-sortes un résumé vulgarisé de l'ouvrage de Tavernier. Il le conclut par son avis général sur le duel, qu'il voit comme « un mal nécessaire », et se demande par quoi le remplacer s'il venait à disparaître.

« Quelques duels »

Les années 1880 sont aussi celles d'un engouement littéraire pour le duel : le livre d'Émile Colombey *Histoire anecdotique du duel*⁴ est déjà une référence depuis 20 ans quand plusieurs autres auteurs s'y intéressent, et publient des livres auxquels les passionnés comme Adolphe Tavernier et ses amis ont pu avoir accès. Arsène Vigeant, par exemple, a déjà publié deux livres sur ces questions, *Un maître d'armes sous la Restauration* en 1883, dont l'article reprend l'un des passages⁵, et *Duels de maîtres d'armes*⁶. Le baron de Vaux publie la même année son *Duels célèbres*⁷. Le mystérieux Haute-Clère pourrait être l'un de ces auteurs, où un lecteur assidu. Toujours est-il que les récits de duels contenus dans l'article sont pour la plupart présents dans ces ouvrages.

Cela ne leur en ôta pas l'intérêt, ni la qualité littéraire, évidemment ! D'autant que ces ouvrages sont aujourd'hui difficile d'accès, et tous ne sont pas numérisés.

Il convient néanmoins de garder à l'esprit que ces récits sont souvent largement romancés (la fidélité aux sources n'étant pas le souci principal des historiens amateurs du XIX^e siècle), et sans doute parfois exagérés, en bien ou en mal, (souvent dans un esprit de mise en valeur de l'escrime « actuelle » pour ces auteurs).



Figure 1 Adolphe Tavernier dans "Duels célèbres" en 1884.

³ Tavernier, Adolphe, *L'art du duel*, C. Marpon & E. Flammarion, Paris, 1885.

⁴ Colombey, Émile, *Histoire anecdotique du duel dans tous les temps et dans tous les pays*, Michel Levy frères, Paris, 1860.

⁵ Le célèbre « duel des trente », Vigeant, Arsène, *Un maître d'armes sous la Restauration, petit essai historique*, Matteroz, Paris, 1883, p. 54 à 65.

⁶ Vigeant, Arsène, *Duels de maîtres d'armes, petit essai historique*, Matteroz, Paris, 1884.

⁷ Vaux, Charles Maurice baron de, *Duels célèbres*, E. Rouveyre, Paris, 1884.

« L'escrime à cheval »

Cet article est présenté comme tiré de la préface d'un ouvrage dédié au sabre à paraître dans l'année 1885. Il aborde des thématiques récurrentes de cette période : la nécessité d'un enseignement renouvelé de l'escrime au sabre à cheval, la défense de la pointe, les références continuelles à la cavalerie napoléonienne... L'auteur cite de Brack et Von Schmidt⁸, deux incontournables de la discipline.

Tous ces éléments nous amènent à faire le rapprochement strict avec l'ouvrage du colonel Dérué, publié précisément cette même année⁹. Sans reprendre mot pour mot l'article, la préface en contient tous les éléments. Les références à de Brack et Von Schmidt, l'anecdote du 15^e chasseur, *et caetera*. L'auteur « anonyme » de cet article n'est donc plus un mystère.

On pourrait s'interroger sur la raison poussant Dérué à publier de manière anonyme, mais il ne faut pas oublier qu'il est alors officier en poste, et que publier un ouvrage sur l'armée, même avec de bonnes intentions, est toujours un risque pour un soldat, et l'avancement de sa carrière. Sans doute faut-il y voir là une manière de « tâter le terrain » en minimisant les risques, pour son futur livre.



Figure 2 Le colonel Dérué en 1899 dans l'Almanach des Sports de la même année.

Julien Garry,
Université de Bourgogne, De Taille et d'Estoc, FFAMHE, HEMAC, Commission PALAS

⁸ Brack, François de, *Avant-postes de cavalerie légère, souvenirs*, Anselin successeurs Magimel, Paris, 1831. L'ouvrage de Von Schmidt a été traduit en français par l'officier Durfort, dans un livre numérisé par PALAS : Durfort Armand-Celeste, *Instruction pour la cavalerie, sur le maniement le plus avantageux du sabre, publiée en 1796, par Schmidt ... Traduit de l'allemand, par un officier général, et précédée d'une dissertation sur l'antiquité de l'art de s'escrimer à cheval, par le traducteur*, Anselin, Paris, 1828 ;
URL : <https://www.ffamhe.fr/instruction-cavalerie-maniement-plus-avantageux-sabre-schmidt-durfort-1828/>

⁹ Et mis en ligne gratuitement par notre même commission PALAS en 2014.
Dérué, François Jules, *Nouvelle méthode d'escrime à cheval*, Lahure, Paris, 1885,
URL : <https://www.ffamhe.fr/collectionpalas/escrime-a-cheval-derue.pdf>

LE DUEL ET L'ESCRIME



UN DUEL JUDICIAIRE AU VI^e SIÈCLE, par E. GRASSET.

LE DUEL

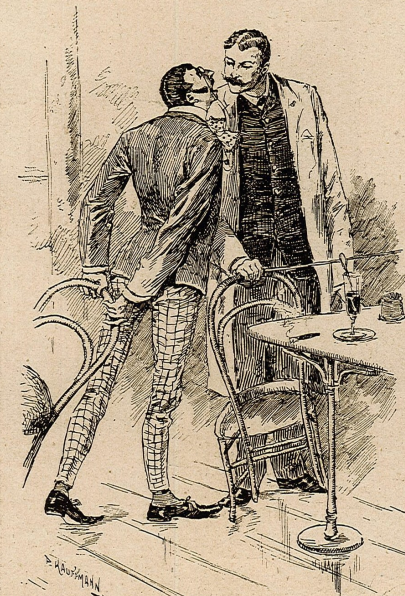
La plupart des rencontres qui se sont dénouées tragiquement depuis quelques années s'expliquent par ce fait que les combattants et les témoins ignoraient le premier mot des devoirs qui leur incombaient. Le récent duel Chapuis-Dekeirel en est une nouvelle preuve.

Il est donc non seulement intéressant mais utile au premier chef de faire connaître aux uns et aux autres dans un exposé sommaire ce qu'ils ont à faire quand ils se soumettent au « préjugé » qui s'appelle le duel.

On sait qu'il n'y a que deux armes de duel admises en France : l'épée et le pistolet. Le sabre n'existe qu'à titre exceptionnel. Cette arme ne peut jamais être imposée à un civil; elle peut l'être seulement par l'offensé à un militaire servant ou ayant servi dans la cavalerie.

L'épée étant l'arme la plus usuelle, la plus sérieuse, nous conseillerons toujours de la choisir de préférence au pistolet, l'arme tragique ou ridicule par excellence.

Le choix des armes appartient, comme on sait, à l'offensé. Cette prérogative constituant un gros avantage il importe de bien préciser l'offense pour savoir exactement qui est l'offensé. — « Toute parole, dit Châteauvillard, tout écrit, geste, coup blessant l'amour-propre, la délicatesse ou l'honneur d'un tiers constitue une offense. » Il existe trois degrés dans l'offense : — L'offense simple donne seulement le choix des armes; l'offense avec insulte entraîne le choix du duel et des armes; enfin l'offense accompagnée de *voies de fait* procure le choix du duel, des armes, des distances.



SI A UNE SIMPLE OFFENSE IL EST RÉPONDU PAR UNE INJURE GRAVE.....

Si l'injure est suivie d'une autre injure, la qualité d'offensé appartient à celui qui a été injurié le premier.

Si à une simple offense, il est répondu par une injure grave, attaquant l'honneur et la considération, c'est celui qui a été gravement injurié qui demeure l'offensé.

L'injure grave constitue essentiellement l'offense et bien qu'il lui soit répondu par une autre injure, c'est le premier qui l'a reçue qui reste l'offensé.

En ce qui concerne la voie de fait — la plus grave offense qui puisse atteindre un homme — c'est celui qui a reçu le coup qui demeure l'offensé lorsqu'il est répondu à une injure par un coup. Si ce coup provoque une riposte la qualité d'offensé appartient à celui qui a été frappé le premier.

C'est un devoir impérieux pour les témoins de refuser leur concours à des rencontres peu sérieuses, non fondées quant aux griefs des parties ou arrangées en vue de tailler aux combattants un petit succès devant la galerie. Il ne faut point hésiter en pareil cas à déclarer à un ami qu'il se fourvoie ou qu'il cherche-là à autrui une *querelle d'Allemand*.

Il peut arriver que les parties ne puissent faire connaître les motifs de la provocation à leurs témoins, en raison même du caractère particulièrement délicat de la querelle. Dans ce cas, les témoins doivent exiger avant d'autoriser le duel, que leurs mandants *déclarent sur l'honneur* que les motifs de la rencontre ne sauraient être divulgués pour des raisons d'ordre intime, — par exemple quand l'honneur d'une femme est en jeu — mais on ne saurait trop engager les témoins à refuser leur concours à des adversaires, qui sous prétexte de se battre pour des motifs de l'ordre privé, videraient en réalité par les armes des questions d'argent.

Personne n'ignore que la première chose à faire dès que l'on est menacé d'un duel c'est de faire choix de deux témoins. Ce que l'on ignore

généralement par exemple, c'est l'importance énorme du choix de ces mandataires, entre les mains desquels on remet le soin de son honneur et subsidiairement de sa vie. La plupart des gens en mal de duel se figurent qu'il suffit de s'adresser, en l'espèce, au premier venu.

Cette façon d'agir est aussi sage que le serait celle d'un blessé, qui dans la nécessité de subir une opération délicate irait trouver non pas un chirurgien habile mais bien un charcutier. A ceci près que le charcutier hésiterait à mettre son instrument au service du membre malade, tandis que l'homme sollicité d'être votre témoin acceptera par ignorance, par légèreté ou simplement mû par le désir d'assister à un spectacle dramatique ou de voir son nom imprimé au bas d'un procès-verbal.

Il faut bien qu'on le sache : on ne s'improvise pas plus témoin qu'on ne s'improvise orateur, critique, peintre ou simplement cordonnier. Il y a pour toutes ces fonctions d'un ordre très différent une initiation préalable qui exige en outre de certaines qualités natives, un apprentissage spécial.

Il y a donc deux raisons principales qui font que les combattants sont trop souvent assistés par de mauvais parrains; la première tient à l'insouciance des parties; la seconde tient à la rareté du bon témoin.

Le témoin vraiment digne de ce nom doit posséder un ensemble de qualités peu communes. Il doit posséder avant tout une honorabilité indiscutable. Dans une *affaire d'honneur*, il faut renoncer à employer tout ce qui n'est pas absolument honorable.

Le bon témoin ne doit être ni trop jeune ni trop vieux. Dans le premier cas, il manquerait d'expérience et d'autorité; dans le second il serait à craindre que l'énergie et l'activité nécessaires lui fissent défaut.

Le témoin de mes rêves doit naturellement avoir assisté déjà à plusieurs rencontres; sans cela, qui me répondra de ses qualités? Je sais bien que, de même qu'avant de savoir nager il faut d'abord apprendre... en se jetant à l'eau, de même, pour posséder les facultés indispensables à un témoin, il faut commencer par... l'être.

Rien ne prouve que du premier coup votre homme ne se révélera pas merveilleux parrain. Tout est possible; mais mieux vaut n'en point faire le dangereux essai; mieux vaut choisir d'emblée un mandataire qui a subi le baptême du feu.

Le bon témoin doit encore avoir l'habitude des armes, savoir tirer, pour posséder l'agilité, le coup d'œil, le sang-froid nécessaire à un *directeur de combat*.

Deux autres qualités sont encore nécessaires au témoin parfait : la conciliation et la fermeté. L'esprit de conciliation est indispensable pour mener à bien les négociations de l'affaire elle-même. Neuf fois sur dix, le dénouement pacifique ou belliqueux de celle-ci dépend de lui.

La fermeté est de rigueur, tout comme la conciliation. Celle-ci, en effet, a une limite et lorsque les concessions raisonnables ont été épuisées, il importe de montrer qu'on a de la *poigne*. L'énergie décidée est une des qualités maîtresses du témoin avant et pendant le combat.

En résumé, et à défaut d'un témoin notoirement connu comme excellent, il faut choisir parmi ses amis, un homme probe et énergique, un homme, qui n'a *pas froid aux yeux*, comme on dit vulgairement.

On sait que lorsqu'une querelle éclate entre gens d'un certain monde, il y a échange de cartes.

L'affaire étant dès lors engagée, toute discussion doit cesser, et les parties ne peuvent plus communiquer entre elles que par l'entremise des témoins eux-mêmes. Vos témoins choisis, en dehors de vos père, frère ou fils, vous enverrez les noms et adresses desdits à votre adversaire.

Voilà pour la provocation instantanée. Mais il arrive souvent que le cartel est postérieur à l'offense : par exemple quand on estime avoir été insulté par un journal. Dans ce cas, on instruit rapidement ses témoins du fond même de l'affaire et on les charge d'aller trouver l'offenseur pour lui demander une rétractation ou une réparation par les armes.

Si la partie adverse refuse de constituer des témoins, vos mandataires



LE BON TÉMOIN NE DOIT ÊTRE NI TROP JEUNE NI TROP VIEUX.



LE DUEL DU BON CHEVALIER BAYARD ET DE DON ALONZO DE SOTO-MAIOR (FIN DU XV^e SIÈCLE), par GRASSET

doivent dresser un procès-verbal de ce refus, de même qu'ils sont tenus de se retirer, si l'autre partie persistait, en dépit de leurs observations, à discuter.

Lorsque les témoins ne rencontrent pas à son domicile la personne qu'ils sont allés trouver, ils doivent laisser leurs cartes en indiquant l'heure à laquelle ils renouvelleront leur visite.

En cas de nouvel insuccès, ils avertiront par *lettre chargée* l'adversaire de leur client qu'en cas de non-réponse dans les vingt-quatre heures, ils considéreront ce silence comme un refus de duel, dont ils dresseront procès-verbal. Lorsqu'au lieu d'envoyer des témoins on en reçoit, on est tenu d'accueillir avec courtoisie les mandataires de la partie adverse, d'écouter leur communication sans les interrompre et de leur donner une réponse, sans autre commentaire.

Le délai accordé pour effectuer un envoi de témoins ou pour y répondre est de *vingt-quatre heures*, sauf cas de force majeure.

Une fois abouchés, ces quatre témoins conviennent d'un rendez-vous choisi pour le moindre dérangement des parties et discutent l'affaire à fond. Après avoir bien étudié les motifs apparents ou réels de l'affaire; après avoir exactement déterminé la nature et la valeur de l'offense et avoir décidé à qui revient la qualité d'offensé les témoins doivent *toujours*, ne serait-ce que pour la forme et mettre, en cas de poursuites, leur responsabilité à l'abri, épuiser tous les moyens de conciliation.

Si l'affaire se dénoue pacifiquement, on dresse un *procès-verbal* très clair et très précis des conditions de cet arrangement. Une expédition datée et signée des quatre témoins en est remise à chacune des parties qui a préalablement approuvé le tout.

Si l'affaire est de celles qui ne s'arrangent pas, vos témoins qui ont reçu vos instructions bien nettes essayent de faire prévaloir vos conditions.

Si la qualité d'offensé vous a été reconnue, rien de plus simple, vous avez le choix des armes et vous l'imposez.

Le choix de l'arme arrêté entre les témoins, on établit les conditions du duel, et l'on fixe le lieu, le jour et l'heure du rendez-vous dans un *procès-verbal* dit de rencontre.

En principe, une affaire doit se vider dans les *quarante-huit heures* qui suivent l'envoi de témoins. Il va sans dire que ce délai peut être augmenté, avec l'agrément des parties, mais il est préférable de terminer le différend le plus rapidement possible.

Pour éviter toute discussion pénible sur le terrain, nous conseillerons toujours de prévoir dans le *procès-verbal* préalable à la rencontre non seulement les points essentiels, mais même les moindres détails.

Enfin, il est important de stipuler si la lutte cessera au premier sang, ou si elle durera jusqu'à ce que l'un des combattants se trouve dans l'impossibilité de la continuer sans infériorité flagrante.

Nous avouons, entre parenthèse, ne pas comprendre le premier duel. Ou il s'agit d'une affaire grave, bien caractérisée, et alors le combat doit être à *outrance*, c'est-à-dire ne se terminer que par une blessure sérieuse, ou la querelle est futile, et les témoins sont coupables de ne point avoir arrangé l'affaire: on échappera difficilement à ce dilemme.

Les rencontres de parade destinées à divertir la galerie et à faire de la réclame aux duellistes pour rire doivent être sévèrement proscrites.

On est libre de remercier ses témoins et d'en choisir d'autres, si l'on a la conviction qu'ils se sont mal acquittés de la mission délicate qu'on leur avait confiée; de même les témoins peuvent renoncer à assister leur client, s'ils estiment que leur conscience leur défend de continuer à le suivre dans la voie où il s'est engagé.

Une fois qu'on se trouve sur le lieu du combat, que le terrain et les armes ont été tirés au sort, que les adversaires ont été soigneusement visités, il convient de remettre la direction du combat au témoin le plus expérimenté. Le choix de l'homme appelé à surveiller les péripéties de la rencontre a une grande importance, aussi cette élection ne sera-t-elle faite qu'à bon escient.

Le directeur du combat doit avoir: 1° du *coup d'œil* pour apercevoir immédiatement la moindre blessure reçue, chose assez délicate dans un engagement un peu vif; 2° du *sang-froid* pour suivre dans leurs moindres détails les phases de la lutte; 3° de *l'énergie*, pour réprimer avec

vigueur la moindre contravention contre les usages du duel; 4° de *l'impartialité* pour appliquer cette sévérité à l'une comme à l'autre partie; enfin, il doit surtout avoir *l'habitude des armes*. Il est bien évident, que dans un duel à l'épée, s'il n'a pas une notion assez approfondie de l'escrime, il lui sera impossible de se rendre bien compte des coups portés, et par conséquent, d'agir utilement au moment opportun.

On le voit, bien que l'usage veuille que la direction du combat appartienne, en principe, au doyen d'âge, il ne faut pas hésiter à confier la conduite de la rencontre à l'homme qui paraîtra présenter le plus grand nombre des qualités énumérées plus haut.

Je n'entrerai pas dans le détail technique des différentes phases par lesquelles peut passer le duel, soit à l'épée, soit au pistolet; il me faudrait

entrer dans des développements trop considérables pour le cadre que je me suis tracé dans ce rapide exposé, relatif aux affaires d'honneur.

Je me bornerai à dire qu'avec un directeur de combat expérimenté, les irrégularités du genre de celles qui se sont produites dans différents duels récents, ne sont pas à craindre; les combattants n'ont qu'à se conformer avec docilité à ses injonctions pour agir en conformité des règles de l'honneur.

Je voudrais, avant de terminer, dire un mot des *procès-verbaux*.

On sait qu'il en est deux à faire: un avant, l'autre

après le duel. Un caractère commun à ces documents est celui-ci:

Ils doivent être rédigés avec clarté et concision, signés des quatre témoins, contenir la mention des jour, lieu et heure auxquels ils ont été faits et enfin, être rédigés en double expédition.

Le premier *procès-verbal* contiendra *tous les détails* relatifs à la rencontre, pour éviter toute espèce de malentendu.

Le deuxième *procès-verbal* devant surtout être extrêmement concis, les témoins y indiquent seulement la durée du combat, la nature de la blessure et signent après avoir mentionné les lieu, jour et heure de la rencontre. Nous ne saurions trop recommander d'éviter la mention de deux formules également fâcheuses, à notre sens: celles relatives à « l'honneur satisfait » et au « courage déployé par les combattants ».

Mentionner que les champions se sont courageusement battus, c'est laisser supposer qu'on s'attendait à les voir se conduire comme des couards. Quant à la mention « l'honneur est satisfait » je la trouve inutile et dangereuse.

Inutile puisqu'il est *convenu* que le fait de se trouver l'un en face de l'autre, l'épée à la main, équivaut à un lavage d'offense; dangereuse, parce que, lorsque deux hommes se sont souffletés par exemple, il peut paraître insuffisant tout d'abord, que l'un des deux soit piqué à la main pour que l'honneur soit déclaré satisfait.

Et pourtant toute la moralité du duel consiste précisément en ceci: que le combattant qui va sur le terrain, risque toujours plus ou moins sa vie, quelles que soient sa force et la faiblesse de son ennemi et en dépit du dénouement anodin de l'affaire.

Enfin, à la question « le duel est-il un usage bon ou mauvais » on peut répondre que presque absurde en théorie il est presque raisonnable dans la pratique. Je suis tout prêt, avec nombre d'excellents esprits à désirer sa disparition, mais je me demande par quoi et comment on le remplacera.

La vérité est qu'il demeurera comme un *mal nécessaire* tant que nos mœurs ne seront pas modifiées très profondément.

La déplorable aventure qui a coûté récemment la vie à un vaillant officier français ne prouve rien pour ni contre le duel en lui-même.

Elle prouve simplement qu'il est bon de connaître les traités spéciaux où sont clairement formulés les droits et les devoirs des combattants et des témoins.

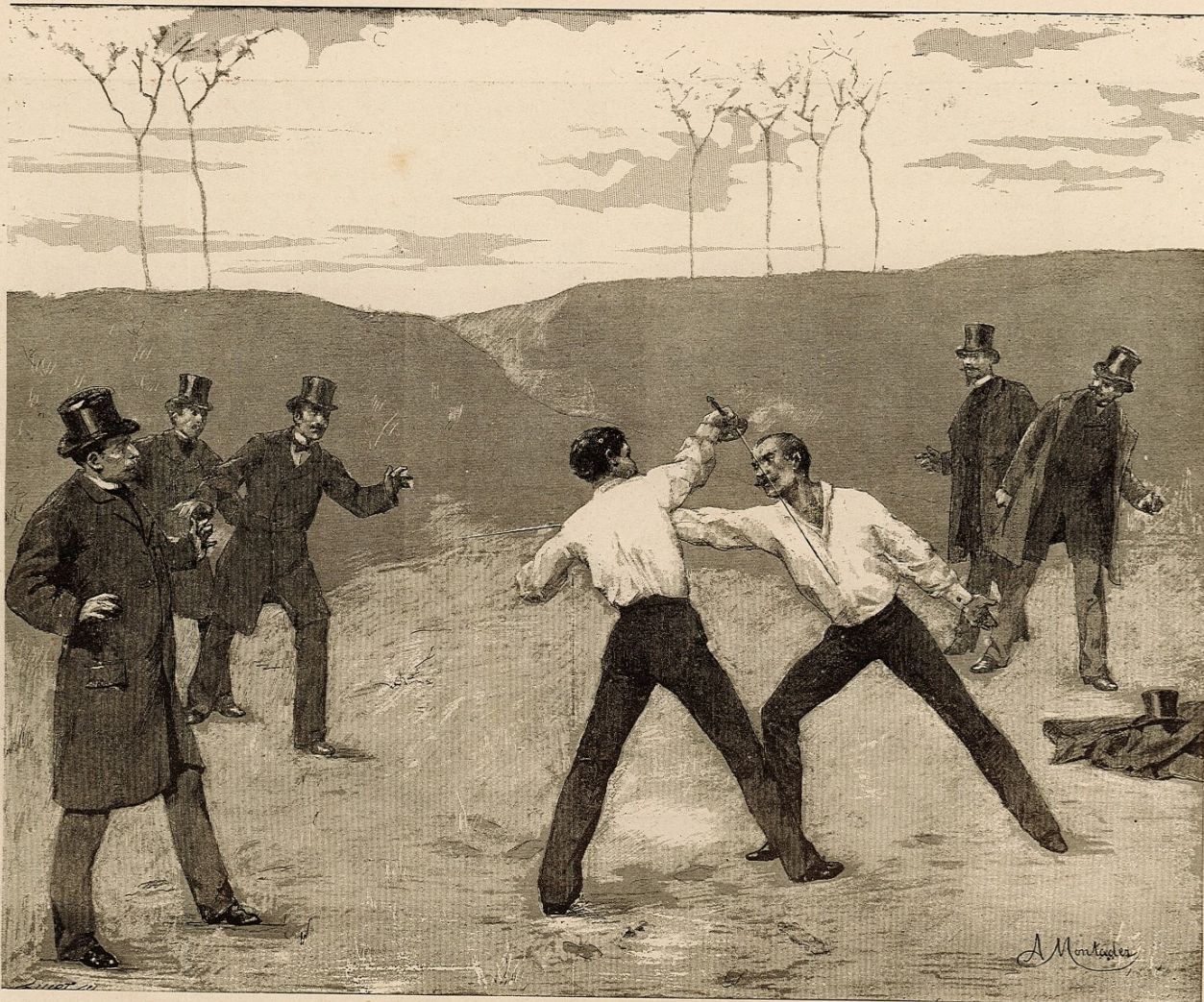
C'est pour avoir ignoré ou méconnu ces prescriptions basées sur l'équité et le bon sens que nombre de gens ont pu se rendre coupables d'incorrections plus ou moins graves. Au fond, ainsi que je l'ai déjà dit, le duel s'incarne dans le témoin: si celui-ci est expérimenté, tout se passera le plus correctement du monde, s'il ne connaît pas le premier mot de ses devoirs, ainsi qu'il arrive trop souvent, tout est à craindre.

C'est l'idée qu'Alphonse Karr a exprimée d'une façon si saisissante en écrivant: « Ce ne sont ni les balles de pistolet, ni les pointes d'épée qui tuent, ce sont... les témoins. »

ADOLPHE TAVERNIER.



LE DIRECTEUR DU COMBAT.



LE DUEL DE DUNKERQUE, PAR MONTADER.

QUELQUES DUELS

Une très audacieuse pensée nous était venue : résumer à cette place l'histoire du duel. L'intérêt du sujet et celui du lecteur nous l'ont fait repousser. Trois cents lignes ! c'était un cadre bien étroit pour retracer une telle histoire, elle aurait souffert d'être écourtée. D'autre part le lecteur n'aurait probablement pris aucun plaisir à nos dissertations. Mettant donc de côté notre amour-propre d'auteur nous avons résolu de rapporter quelques-uns des combats fameux dont nos annales fourmillent. Des faits vaudront toujours mieux que des raisons. A vous d'en tirer les enseignements qu'ils comportent.

Encore un mot. Avant le moyen âge, avant la floraison de la chevalerie, des combats singuliers eurent lieu, des duels, non. Le duel qui consiste à prendre des armes égales pour soutenir une querelle particulière, défendre son honneur outragé ou faire raison à celui dont on a outragé l'honneur, le duel tire son origine du combat judiciaire ou jugement de Dieu en usage chez les Germains avant qu'il ne fût consacré et réglé par les rites de la chevalerie. Aussi sans plus nous occuper des combats célèbres de l'antiquité prendrons-nous le duel au *vi^e* siècle.

Voici d'abord un combat, un *Jugement de Dieu*, conté par Grégoire de Tours en ses chroniques :

« La quinzisième année du règne de Childebert, qui était la vingt-neuvième du règne de Gontran, celui-ci chassant dans la forêt des Vosges, y trouva les restes d'un buffle qu'on avait tué. Il interrogea sévèrement le garde de la forêt, pour savoir qui avait eu l'audace de tuer un buffle dans la forêt royale. Le garde dénonça Chaudon, chambellan du roi. Alors Gontran ordonna qu'il fût saisi et conduit à Châlons chargé de liens. L'un et l'autre ayant été confrontés en la présence du roi, et Chaudon prétendant qu'il n'avait jamais commis l'action dont on l'accusait, le roi ordonna le combat en champ clos. Alors le chambellan présenta son neveu pour combattre à sa place, et les deux champions se rendirent sur le champ. Le

jeune homme lança un javelot sur le garde des forêts, et lui perça le pied. Celui-ci tomba aussitôt en arrière ; mais, au moment où le jeune homme ayant tiré le couteau qui pendait à sa ceinture, tâchait de couper la gorge du blessé, ce dernier lui perça le ventre de son couteau. Tous deux tombèrent morts. A cette vue Chaudon prit la fuite pour gagner la basilique de Saint-Marcel ; mais le roi s'écriant qu'on l'arrêtât avant qu'il n'atteignit le seuil de l'édifice sacré, il fut pris, lié à un tronc d'arbre et lapidé. Le roi eut ensuite un grand repentir de s'être laissé emporter si promptement à la colère, et d'avoir fait mourir avec tant de précipitation, pour une petite faute, un homme qui lui était fidèle et nécessaire. »

Peu à peu le duel extra-judiciaire entre dans les mœurs tandis que le duel judiciaire disparaît, supprimé en 1569 par édit de Charles IX.

Le *loyal serviteur* conte ainsi un duel que Bayard eut en Italie. C'est bien le *point d'honneur* tel que nous le comprenons encore aujourd'hui qui fit naître cette rencontre.

« Parmi les faits mémorables de M. de Bayard, il se parle d'un beau combat de luy qu'il fist au royaume de Naples, contre un galant capitaine espagnol qui se nommoit don Alonzo de Soto-Maior, lequel ayant esté prisonnier de guerre de M. de Bayard et ayant pris quelque mécontentement, publioit qu'il avoit esté très maltraité et non en cavalier qu'il devoit estre. C'estoit pourtant bien contre raison qu'il disoit cela ; car au monde il n'y eust plus courtois que M. de Bayard. Par quoy luy bien ennuyé des propos qu'en tenoit l'Espagnol, l'envoya deffier de sa personne à la sienne en champ clos ; ce que l'autre accepta, fust à pied, fust à cheval et brava fort, et qu'il ne se desdroit oncques de ce qu'il avoit dict de luy. Le jour donc assigné étant venu, M. de La Palice accompagné de deux cents gentilshommes, emmena M. de Bayard, monté sur un beau coursier, et vestu tout de blanc par *humilité*.....

« Il y eust pour gardes du camp M. de la Palice, qui très bien s'entendoit en ces choses-là, et l'espagnol D. Francisque d'Altemèze. Chacun se mist



Jules Girardet

LES TROIS DUELS DE LA MAURIN (1609) par JULES GIRARDET

à genoux pour prier Dieu ; mais M. de Bayard se courba de son long pour baiser la terre, et en se levant fist le signe de la croix, puis marcha droit à son ennemy aussi assuré comme s'il fust esté dans un palais à danser parmi les dames.

« Don Alonzo de son costé, s'avança au devant et luy demanda : *Segnor Bayardo que me quieres?* (Seigneur Bayard que me voulez-vous). Il luy respondit : *Je veux deffendre mon honneur*, et sans plus de paroles s'approchèrent et se ruèrent chacun plusieurs coups. Si jamais furent veues en champ deux champions mieux semblants preud'hommes, croyez que non. Plusieurs coups se ruèrent l'un sur l'autre sans eulx atteindre. Ce bon chevalier voyant qu'il ne luy pouvait porter dommage s'advisa d'une finesse : il laissa passer le coup de son ennemy en tenant son estoc en l'air, et le prenant à découvert, luy va donner un si merveilleux coup dedans la gorge, que nonobstant la bonté du gorgerin, l'estoc entra de quatre bons doigts, si qu'il ne le pouvoit retirer. D. Alonzo se sentant frappé à mort, saisit au corps M. de Bayard, qui le prit aussi comme par manière de luicte, et se poursuivirent si bien que tous deux tombèrent à terre l'un près de l'autre. Mais M. de Bayard, diligent et soudain, prit son poignard et le mit dans les nazeaux de son ennemy en luy escriant : *Rendez-vous, seigneur Alonzo, ou vous êtes mort*. Mais il n'avoit garde de parler car déjà estoit trépassé.

« Lors son parrain commença à dire : *Segnor Bayardo ja es muerto, vencido haveys* (Seigneur Bayard il est mort, vous êtes vengé) ; ce quy fust trouvé incontinent, car plus ne remua pieds ne mains. Quy fust bien desplaisant,

ce fust le bon chevalier, car s'il eust eu cent mille écus, il les eust voulu avoir donnés, et qu'il feust pu vaincre vif. Ce néanmoins, en reconnaissant la grâce que Dieu luy avait faite, se mit à genoux le remerciant très humblement, puis baisa par trois fois la terre. Après tira son ennemy hors du camp et dict à son parrain : *Seigneur D. Diégo en ai-je assez fait?* lequel répondit piteusement : *Horto y demassado por la honra de España. Vous savez, adjoula Bayard, qu'il est à moy à faire du corps à ma volonté; toute fois je vous le rends, et vrayment je voudrois, mon honneur sauf, qu'il fust autrement.*

Bref, prirent les Espagnols leur champion en lamentables plaintes, et les François emmenèrent le leur avec trompettes et clairons jusqu'en la garnison du bon seigneur La Palice, où avant autre chose le bon chevalier alla à l'Église remercier Notre-Seigneur. »

Le 27 avril 1578, près de la porte Saint-Honoré, se vida la fameuse querelle survenue la veille au Louvre à propos de « dames » entre Charles de Balzac d'Entragues, de la maison de Guise, et Jacques de Quélus, le plus cher des mignons du Roy.

Les adversaires étaient aux mains depuis quelques instants quand dans une parade, Quélus reçut un coup de dague à la main gauche.

— Tu as une dague, dit-il, et moi je n'en ai pas.

— Tu as donc mal fait de la laisser en ton logis, aussi bien ne sommes-nous pas ici pour pointiller des armes (chicaner à propos de nos armes). Défends-toi, si tu ne veux que je te tue.

Quélus reçut ainsi dix-neuf coups de dague.

C'est dans ce duel que pour la première fois les témoins devinrent partie active, dit M. E. Colombey, dans son *Histoire anecdotique du duel*. Les seconds de Quélus étaient Livarot et Maugiron ; ceux d'Entragues, Ribérac et Schomberg. Lorsque les deux adversaires en furent venus aux mains, Maugiron dit à Ribérac :

— Il me semble que nous devrions plutôt accorder ces deux gentils-hommes que de les laisser entre-tuer.

A quoi l'autre répondit :

— Je ne suis pas venu pour enfile des perles, je me veux battre.

— Et à qui veux-tu te battre? Tu n'as point d'intérêt en la querelle.

— C'est à toi.

— A moi, prions donc Dieu.

Ribérac croisa son épée avec son poignard et, se jetant à genoux, fit une prière assez courte, mais que le bouillant Maugiron trouvait encore trop longue. Piqué au jeu il se releva vaillamment et fondit avec fureur

sur son adversaire. Peu à peu ils tombaient tous les deux mortellement blessés. Honteux de rester là les bras ballants, Schomberg et Livarot engagèrent la lutte. Schomberg qui était Allemand, procédant à la mode de son pays, enleva la moitié de la joue gauche de Livarot qui riposta d'une violente estocade. Schomberg expira sur l'heure ainsi que Maugiron, le blasphème aux lèvres.

Ribérac succomba le jour suivant ; Livarot ne guérit de ses blessures que pour se faire tuer deux ans plus tard dans un autre duel.

Pour rigoureux que fussent les châtiments infligés par Richelieu aux duellistes, ils ne furent pas très efficaces, témoin le duel de l'abbé de Gondi et de M. de Launay, que la mort sur l'échafaud de Montmorency-Bouteville et de Chalais, n'arrêtèrent point.

Le persiflage de M. de Launay, capitaine aux gardes du Cardinal-Duc, par l'abbé de Gondi fit naître la noise. M. de Thou et M. de Cinq-Mars, le grand écuyer, secondaient et tierçaient le futur cardinal de Retz, MM. de Fontrailles et de Montbrison, M. de Launay. Alfred de Vigny a, dans *Cinq-Mars*, merveilleusement conté ce combat qui eut lieu sous les murs de Perpignan, pendant le siège de cette ville par l'armée royale.

« Ils prirent soixante pas de champ et c'était tout ce qu'offrait d'étendue le pré qui les renfermait ; l'abbé de Gondi fut placé entre de Thou et son ami qui se trouvait le plus rapproché des remparts où deux officiers espagnols et une vingtaine de soldats se placèrent comme au balcon pour voir ce duel de six personnes, spectacle qui leur était assez

habituel. Ils donnaient les mêmes signes de joie qu'à leurs combats de taureaux, et riaient de ce rire sauvage et amer que leur physionomie tient du sang arabe.

« A un signe de Gondi les six chevaux partirent au galop, et se rencontrèrent sans se heurter au milieu de l'arène ; à l'instant six coups de pistolets s'entendirent presque ensemble, et la fumée couvrit les combattants.

« Quand elle se dissipa on ne vit, des six cavaliers et des six chevaux que trois hommes et trois animaux en bon état. Cinq-Mars était à cheval, donnant la main à son adversaire aussi calme que lui ; à l'autre extrémité, de Thou s'approchait du sien, dont il avait tué le cheval et l'aidait à se relever ; pour Gondi et de Launay, on ne voyait plus ni l'un ni l'autre. Cinq-Mars les cherchant avec inquiétude, aperçut en avant le cheval de l'abbé qui sautait et caracolait, traînant à sa suite le futur cardinal, qui avait le pied pris dans l'étrier et jurait comme s'il n'eût jamais étudié autre chose que le langage des camps : il avait le nez et les mains tout en sang de sa chute et de ses efforts pour s'accrocher au gazon, et voyait avec assez d'humeur son cheval que son pied chatouillait bien malgré lui, se diriger vers un fossé rempli d'eau qui entourait le bastion, lorsque heureusement Cinq-Mars, passant entre le bord du marécage et le cheval, le saisit par la bride et l'arrêta.

« — Eh bien ! mon cher abbé, je vois que vous n'êtes pas bien malade, car vous parlez énergiquement.

« — Par la corbleu, criaît Gondi en se débarbouillant de la terre qu'il avait dans les yeux, pour tirer un coup de pistolet à ce géant, il a bien fallu me pencher en avant et m'élever sur l'étrier ; aussi ai-je un peu perdu l'équilibre ; mais je crois qu'il est par terre aussi.

« — Vous ne vous trompez guère, monsieur, dit de Thou qui arriva ; voilà son cheval qui nage dans le fossé avec son maître dont la cervelle est emportée. »

Parmi les duels les plus remarquables du règne de Louis XIV, il convient de citer celui de la Maupin. La Maupin était une cantatrice de l'Opéra, qui avait des goûts virils et passait la moitié de sa vie habillée en homme.

Très habile escrimeuse elle mettait l'épée au clair à tout propos et hors de propos.

Pendant un bal donné au Palais-Royal, par le duc d'Orléans, elle eut la fantaisie de coqueter avec une jeune femme flanquée de trois cavaliers. Ceux-ci la provoquèrent croyant avoir affaire à un homme. La Maupin releva le défi et proposa à ses adversaires de se battre avec eux soit simul-



LES TREIZE DUELS DE JEAN-LOUIS.



E. Dotti



AU COMMANDEMENT A VINGT-CINQ PAS, par MYRBACH.

tanément, soit successivement. On s'arrêta à ce dernier parti, et les trois hommes furent tués. La Maupin rentra ensuite dans le bal et se plaça sous la protection du duc d'Orléans qui obtint sa grâce.

A cette époque les femmes ne détestaient pas mettre flamberge au vent. Tallemant des Réaux parle d'une aimable virago « qui allait d'ordinaire à cheval avec de grosses bottes, la jupe retroussée et un chapeau avec un bord, des rayons de fer et des plumes dessus, l'épée au côté et les pistolets d'arçon à la selle. » Elle eut plusieurs duels, un entre autres avec un M. de Cordière, qui répondait mal, pensait-elle, à ses bontés. Lui, la voyant jouer serré et tirer au corps, la chargea sérieusement, non pour la blesser mais pour la fatiguer. Elle ne demanda grâce que lorsque harassée elle fut tombée à terre d'épuisement. D'ailleurs elle fut tuée par trois frères, MM. de Gant, qu'elle voyait d'un mauvais œil, et qu'elle avait attaqués, quoiqu'elle fut seule contre eux.

La sœur de cette femme eut quatre maris. Elle força l'un d'eux à se battre contre elle. Quatre coups d'épées qu'elle reçut en cette rencontre ne calmèrent point son ardeur belliqueuse.



LE DUEL DE DULONG ET DE BUGEAUD.

Tallemant place sur le même rang, une madame de Saint-Balmont, qui guerroyant pour son plaisir, avait dit-il, tué ou blessé plus de quatre cents hommes en dix ans. Un gentilhomme qu'elle avait provoqué et dont la bravoure était de notoriété publique s'étant rendu à pied à son assignation, la vit arriver, montée sur un méchant roussin.

— Madame, dit-il, il faut mettre pied à terre. Madame de Saint-Balmont était à peine descendue que l'autre enfourchant le cheval la laissait en plan. A mentionner encore la Beaupré qui blessa sa camarade la d'Urlis d'un coup d'épée en plein théâtre, pour quelques mots un peu vifs.

Voici trois lignes de Guy-Patin très significatives : « On parle à Paris de deux dames de la cour qui se sont battues en duel à coup de pistolet. Le roia dit en riant qu'il n'avait fait défense qu'aux hommes de se battre. »

Nous n'avons garde de passer sous silence le duel de la marquise de Nesles et de la comtesse de Polignac.

Le maréchal de Richelieu fut le sujet de cette rencontre.

Il avait donné deux rendez-vous dans la même journée l'un pour deux heures, l'autre pour quatre. Son secrétaire Rofé, ayant par mégarde indiqué la même heure dans les deux lettres qu'il écrivit pour le maréchal, une querelle s'éleva entre Mme de Nesles et Mme de Polignac et une rencontre au bois de Boulogne s'ensuivit. La marquise proposa le pistolet, arme familière à la comtesse, et le sachant; celle-ci ne voulant pas demeurer en reste de courtoisie, dit à son adversaire.

— Tirez la première et ne me manquez pas si vous tenez à ce que je vous manque.

Madame de Nesles ajusta et coupa une branche d'un arbre voisin.

— La colère fait trembler la main, dit Mme de Polignac.

Elle visa et coupa le bout de l'oreille droite de la marquise, qui tomba comme si elle avait été mortellement blessée.

Une rencontre à peu près semblable et pour le même motif eut lieu à Bordeaux en 1875.

En 1813, Jean-Louis, le célèbre maître d'armes, le rénovateur de l'escrime française, le fondateur de l'école classique moderne, eut un duel ou plutôt une série de duels dont le récit, pour un peu, serait relégué parmi les fables, si ces combats n'avaient eu comme témoin une armée entière.

Jean-Louis était maître au 32^e de ligne qui comptait alors à la 3^e division de l'armée d'Espagne. Le 1^{er} de ligne, presque entièrement composé d'Italiens—le royaume d'Italie fournit de nombreux contingents aux armées de l'Empire—faisait brigade avec le 32^e. Des rivalités de régiment et de nationalité s'étant élevées entre les hommes des deux régiments, des rixes incessantes se produisirent. A la suite d'une bataille en règle que s'étaient livrée dans les rues de Madrid plus de deux cents soldats français et italiens, les

officiers réunis en conseil de guerre voulant frapper un grand coup et rétablir la discipline, décidèrent que les maîtres d'armes et les prévôts des régiments compromis assumeraient la responsabilité de la querelle et se battraient en duel. pour la vider honorablement, et ce jusqu'à impossibilité reconnue de continuer le combat.

Laissons la parole à M. Vigeant qui a rapporté ce combat digne de l'antiquité dans son étude sur *Un maître d'armes sous la Restauration*.

« Qu'on se figure une armée entière rangée en bataille dans une de ces plaines qui environnent Madrid. Au centre de ce déploiement solennel de troupe, étincelant sous le ciel bleu de la Nouvelle-Castille un large espace vide a été réservé. On a choisi pour cet espace un léger accident de terrain s'élevant un peu au-dessus du sol environnant, et présentant une plate-forme naturelle qui domine; lorsque tout à l'heure les combattants désignés s'y présenteront l'épée à la main, le buste nu, pas un seul des spectateurs de la scène tragique, soldats alignés et impassibles, population madrilène hale-tante comme elle l'est à l'approche d'un combat de taureaux, pas un regard ne perdra un seul détail de ce qui va se passer. C'est en présence de dix mille témoins que l'honneur d'une armée va se laver dans le sang de ces trente braves.

« Un roulement de tambours retentit. Des commandements sonores et brefs se succèdent. Les crosses des fusils d'un mouvement unique reposent sur le sol durci et le font tressaillir comme le grondement du tonnerre. Deux hommes, d'un pas rapide et sûr, viennent d'apparaître sur le petit tertre, tout à l'heure désert. L'un de ces hommes, grand et fort, l'œil noir, la bouche dédaigneuse, promène un regard circulaire plein de fierté et de confiance sur la foule qui le considère, enfiévrée de curiosité : c'est Giacomo Ferrari. Le second, grand aussi, le teint bistré, aux muscles qui semblent d'acier bruni, se tient immobile, attendant : c'est Jean-Louis.

« Les parrains des deux combattants se sont placés chacun de leur côté.

« Un silence de mort a succédé soudain au murmure de curiosité qui a couru comme le bruit du vent précédant l'orage. Et au milieu de ce silence éclate ce seul mot entendu des dix mille spectateurs :

« En garde. »

« Les deux maîtres croisent le fer. Dès le premier moment, Giacomo Ferrari essaie de fondre sur Jean-Louis; mais en vain; à toutes ses attaques il rencontre la lame de son adversaire. Il rompt et se résout à la patience. Il caresse, il taquine l'épée. Jean-Louis calme et attentif se prête à ses fioritures. Tout à coup, l'Italien pousse un de ces rugissements familiers aux tireurs de sa race, il fait un petit saut de côté, suivi d'une attaque basse foudroyante. C'est une ruse florentine qui lui a souvent réussi. Mais au même instant un cri de colère, plus encore que de douleur, jaillit de la bouche de Giacomo Ferrari : avec une prestesse inouïe Jean-Louis a paré et son épée marquant un temps d'arrêt sur la parade pour empêcher la remise, développe sur le maître italien qui se relève en se rasant, une riposte rapide qui a pénétré dans l'épaule.

« Ce n'est rien ! crie Giacomo. »

« Ils reprennent et, presque aussitôt il se sent frappé au-dessus du sein. Cette fois, l'épée de Jean-Louis qui attaque à son tour est entrée profondément. Une pâleur livide se répand sur le visage de Giacomo; son épée lui échappe et tombe lourdement sur le sol.

« On se précipite : il est mort.

« Jean-Louis a déjà repris sa position première. Il essuie son épée, et tenant la pointe en terre, il attend.

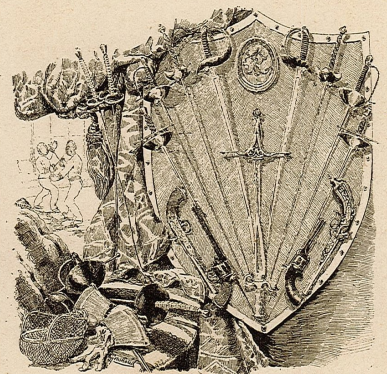
« Le premier maître du 1^{er} régiment vient d'être emporté mort : mais rien n'est fini. Quatorze adversaires, maîtres et prévôts, sont là, debout, au bas du tertre, impatients de se mesurer avec le vainqueur, avides de venger le chef qu'ils avaient cru invincible.

« Jean-Louis a pris à peine deux minutes de repos. Il est prêt. Un nouvel adversaire bondit devant lui : les épées se croisent. Un cliquetis sinistre, un cri, un soupir : Jean-Louis s'est fendu et se redresse abaissant son épée. Un second cadavre est étendu devant lui.

« Le troisième adversaire se présente : il faut l'intervention des juges du camp pour l'empêcher de se précipiter sur Jean-Louis, qui l'œil enflammé, de plus en plus sûr de lui-même, et sans songer à se reposer, était déjà prêt à poursuivre.

« Je ne suis pas fatigué » dit-il simplement.

« Le signal est donné : l'Italien est un homme de haute taille, comme le



ARMES DE ROCHATTE.



UN DUEL MILITAIRE, par MARIUS ROY.



UNE PROVOCATION AU CAFÉ DE LA ROTONDE, PAR J. CAIN.

premier maître dont le cadavre git là-bas recouvert d'un manteau militaire. Il a suivi attentivement le jeu du mulâtre, il croit en avoir saisi les moyens. Il multiplie les bonds, les feintes, les surprises. Enfin s'écrasant pour ainsi dire à terre, comme un tigre à l'affût, il porte au mulâtre un coup terrible, en dessous. C'est le fer de Jean-Louis qui après une parade fulgurante disparaît dans la poitrine de l'Italien.

« On l'emporte évanoui.

« Poursuivrai-je le détail de ces duels épiques? Non, qu'il me suffise de rappeler que ce que j'écris ici est de l'authentique histoire, que je n'invente rien, que cette rencontre est consignée dans le bulletin officiel de l'armée, et que j'en ai recueilli le récit de témoins le tenant de Jean-Louis lui-même. Cela dit j'achèverai en quelques mots : dix adversaires nouveaux succédèrent aux trois premiers, tous prévôts d'armes expérimentés ayant fait leurs preuves. Tous les dix tombèrent devant Jean-Louis. Le numéro treize fut emporté sans connaissance, au milieu d'un brouhaha qui ressemblait à de la terreur. »

A la demande du colonel du 32^e qui jugeait suffisante la terrible leçon infligée par Jean-Louis à ses adversaires, il consentit non sans peine à mettre fin au combat, et serra la main des deux prévôts survivants, aux acclamations de toute l'armée. De ce jour les rixes cessèrent entre soldats français et italiens.

Les duels ne chômèrent pas sous la Restauration. Officiers en demi-solde et gardes du corps, brigands de la Loire et officiers étrangers pendant l'occupation, en contact chaque jour au Palais-Royal, au café Lemblin et au café de la Rotonde, s'insultaient, se provoquaient, parfois même en venaient aux mains et toujours finissaient par se rencontrer en des duels qui souvent furent mortels.

Parmi les duels fameux du règne de Louis-Philippe, nous citerons ceux d'Emile de Girardin et d'Armand Carrel, de M. Dujarrrier et de Beauvallon, du général Bugeaud et de Dulong.

Le 27 janvier 1834 la Chambre discutait le budget de la guerre; au cours de la discussion, le général Bugeaud qui avait été gouverneur du château de Blaye pendant la captivité de madame la duchesse de Berry fut si vivement attaqué par Dulong, député de l'opposition, qu'une rencontre devint inévitable. Le général Bugeaud en raconte les préliminaires et les détails dans une lettre adressée au commandant Fayart.

« 30 janvier 1834. — Je viens d'avoir une affaire. Dans la séance du 25, j'ai dit, de ma place, à Larabit : « On commence par obéir, et l'on

réclame après. » M. Dulong me crie de sa place : « L'obéissance conduit-elle jusqu'à se faire geolier? »

« Je fus lui demander raison de cette injure. Il s'excusa, mais imparfaitement. « A demain, » lui dis-je. Le lendemain, il consentit à écrire une lettre au *Journal des Débats*, qui seul avait rapporté l'outrage. Le lendemain, la lettre ne parut pas : j'appris qu'il l'avait retirée. Je compris bien vite que les Bousingots l'avaient poussé à retirer sa déclaration et l'excitaient à se battre. Je dis qu'il fallait la lettre ou le combat. Ils ne voulaient faire aucune concession. Je pris leur heure, et je choisis l'épée. Les témoins de Dulong ne voulurent jamais. « Eh bien! Messieurs, nous tirerons chacun un coup de pistolet, et nous prendrons l'épée s'il n'y a pas de résultat. » Même obstination dans le rejet. Je proposai successivement deux coups de pistolets et l'épée, le sabre, le fusil, et, sur le refus de tout, je proposai par dérision le bâton. Enfin, fatigué d'une si longue discussion, je finis par dire : « Eh bien! Messieurs, puisqu'il faut que l'offensé fasse toutes les concessions, je me battrai au pistolet, jusqu'à ce que l'un des deux soit sur le carreau. »

« Hier à dix heures du matin, nous nous sommes rencontrés au bois de Boulogne; on nous a mis à trente pas; pouvant marcher l'un sur l'autre jusqu'à vingt. Je l'ai couché en joue deux fois pour le faire tirer, mais sans succès; arrivés à la limite j'ai cru prudent de me donner le premier feu ayant une très bonne arme. Ayant abaissé mon pistolet dans la ligne de son nez jusqu'à sa cravate, mon coup partit contre ma volonté, et je lui ai cassé la tête. Il est tombé raide, et il a respiré jusqu'à ce matin à 6 heures.

« Ce malheureux était le plus grand insolent du côté gauche. Le malheur arrivant, il vaut mieux qu'il soit tombé là qu'ailleurs. Les dieux ont été justes. Vous voyez comme il m'avait outragé. »

Cette lettre contient un enseignement : si jamais vous avez un duel au pistolet, remontez soigneusement le col de votre habit. Pour avoir laissé dépasser sa cravate, Dulong a été tué.

Au moment où ces lignes paraîtront, la cour d'assises du Pas-de-Calais jugera l'un des survivants et les témoins d'un duel qui s'est terminé par mort d'homme au mois de février dernier. Pendant la nuit du mardi-gras, M. Dekeirel, un négociant de Dunkerque était provoqué par un officier du 110^e de ligne, M. Chapuis, à la suite d'une dispute inepte; une rencontre eut lieu, où M. Chapuis fut mortellement blessé, et qui donna lieu à une accusation de félonie portée contre M. Dekeirel qui, disait-on, avait empoigné de la main gauche l'épée de son adversaire, tandis que de la droite

le transperçait. M. Dekeirel a donné du combat la version suivante, confirmée par ses témoins, MM. Heys et Bats :

« Je n'ai vu qu'une chose, c'est que j'étais un homme perdu. De la main droite j'ai porté mon épée en avant sur mon adversaire. Ai-je touché la sienne de ma main gauche en ce moment-là? Je n'en sais rien. En tout cas, je ne me le rappelle pas du tout. »

M. le lieutenant Baudoin, l'un des témoins de M. Chapuis et qui était mieux placé que les témoins de M. Dekeirel pour juger le combat, a fait une déposition à peu près ainsi conçue :

« Au moment où l'épée de M. Chapuis s'avançait sur la poitrine de M. Dekeirel, dit le lieutenant Baudoin dans sa déposition, M. Dekeirel avait la main gauche relevée, comme à la salle d'armes, et très près de la tête. Poussé évidemment par l'instinct de la conservation et voyant cette pointe qui par trois fois menaçait de le larder, il eut un geste rapide et sec de la main gauche et fit dévier l'épée de son adversaire. »

Pendant ce temps, il poussait lui-même, car les deux combattants se trouvaient trop près pour qu'il fût même nécessaire de se fendre. Au lieu de se remettre en garde après avoir donné ce petit croc-en-jambe, — sans importance, de l'aveu de tous, — au code admis par les duellistes de pro-

fession, M. Dekeirel a, comme on dit, *repiqué*, et profité de la position pour atteindre d'un second coup de pointe le foie de son adversaire. »

On comprendra que nous parlions avec la plus grande réserve de cet incident sur lequel la lumière ne sera faite qu'aux débats.

L'emploi de la main gauche a soulevé dans tout le monde de l'escrime des discussions passionnées.

Était-il licite? *Grammatici certant.*

Les uns, parmi lesquels il faut ranger notre confrère Tavernier, une autorité en matière de duel, affirment que l'emploi de la main gauche est absolument une félonie. Les autres, au premier rang desquels brille M. Fery d'Escland, soutiennent que certains coups de prime et de seconde ne peuvent être parés que par une opposition de la senestre.

Il est constant, dans tous les cas, que correct ou non le combattant qui se sert de la main gauche pour faire dévier l'épée de son adversaire — il ne peut être question de la tenir — se découvre et s'expose à une mort presque certaine.

Cette simple considération devrait suffire à faire écarter l'usage de parades dont la légitimité est d'ailleurs contestée.

HAUTE-CLÈRE.

L'ESCRIME A CHEVAL

De deux cavaleries braves, bien montées et bien commandées, celle-là sera victorieuse dans la lutte, qui comprendra un plus grand nombre d'hommes habiles à manier leurs chevaux et leurs armes. « On n'est riche « au moment de l'application que lorsqu'on est trop riche. »

Cet aphorisme, qui a servi de thème aux théories si vraies du général de Brack, trouve son application dans les combats de cavalerie, mêlées confuses où les coups s'échangent comme d'instinct. Mais, l'instinct n'est-il pas une des formes de la réminiscence inconsciente d'actes longtemps répétés et passés dans la chair et dans le sang, soit par expérience personnelle, soit par atavisme?

Au cours des guerres mémorables du commencement de ce siècle, les cavaliers français ont affirmé une grande supériorité, dans les combats à l'arme blanche, sur tous les cavaliers étrangers. Cette vérité est reconnue même par nos ennemis d'hier. En effet, un cavalier bien remarquable à tous égards, le général-major Carl von Schmidt, celui qui a le plus fait, avec le prince Frédéric-Charles, pour placer la cavalerie prussienne au rang qu'elle occupe, n'a pas hésité à reconnaître, en dépit de ses sentiments gallophobes, la supériorité en escrime de nos cavaliers.

On lit dans ses instructions :

« Le cavalier qui a appris l'escrime du sabre sera, dans la mêlée, supérieur à son adversaire, pour peu toutefois qu'il soit bon cavalier ; il me suffira de citer, à l'appui de mon opinion, l'exemple donné, en 1813, 1814, 1815, par la cavalerie française, dont les chevaux étaient pour la plupart des chevaux pris aux agriculteurs et aux maîtres de postes, par cette cavalerie française, qui ne se composait guère que de cavaliers naturellement médiocres, dont l'instruction était incomplète, mais qui rachatèrent, en grande partie, ces graves défauts par une habileté réelle en fait d'escrime, de cette escrime qui a toujours été en grand honneur dans la cavalerie française, par cette habileté qui, à maintes reprises et dans maints combats comme celui de *Liebertwolkwitz*, par exemple, lui permit de tenir victorieusement tête à la cavalerie prussienne et à la cavalerie russe, toutes deux cependant composées de cavaliers plus expérimentés ; je crois qu'on pourrait tirer des exemples analogues de l'histoire de la dernière guerre. »

Nous savons effectivement qu'à *Gravelotte* les cavaliers français acquirent dans la mêlée un ascendant dû à leurs coups de pointe ou d'estoc qui tuent tandis que les Prussiens, avec leurs grands coups de taille, ne faisaient que bossuer les casques et contusionner les épaules.

Les officiers allemands, tous les premiers, reconnaissent l'incontes-

table supériorité de la pointe sur le tranchant. Le général von Schmidt dit à ce sujet :

« Ce sont surtout les coups de pointe qu'il importe de travailler ; un seul coup de pointe bien envoyé est plus terrible que bien des coups de sabre ; le coup de pointe seul peut mettre un ennemi hors de combat ; mais, malgré nos efforts, il nous est difficile de faire pointer nos hommes quand ils combattent à l'arme blanche, parce qu'ils ne sont pas suffisamment habitués à ce genre d'escrime, parce qu'il leur répugne de se familiariser avec lui, malgré les nombreux exemples dont il serait cependant bon de profiter. »

Le même général écrivait aussi :

« L'escrime de l'épée doit être enseignée aux hommes avant l'escrime du sabre, parce que le travail à l'épée, d'ailleurs plus difficile, rend les hommes plus adroits, plus habiles, donne aux poignets la souplesse, la rapidité, qui sont si nécessaires pour l'escrime du sabre. »

« On doit donc apprendre soigneusement à tous les hommes l'escrime de l'épée, parce que c'est là le meilleur moyen de faire tomber en désuétude la déplorable manie de sabrer en aveugle, sans

savoir ce que l'on fait. » On entend dire souvent : Les mêlées de cavalerie existent bien plus dans l'imagination des poètes que dans la réalité.

Deux troupes de cavalerie se chargent ; et, avant de s'être abordées, l'une d'elles fuit en désordre.

Cela s'est vu en vérité.

Mais il ne faut pas oublier que presque toujours les cavaliers si ardents à la fuite étaient ou des cosaques ou des conscrits.

Les guerres du premier Empire fourmillent d'exemples de rencontres de cavaleries suivies de mêlées plus ou moins longues.

A ce sujet, il est intéressant de raconter, d'après le commandant Longuet, le fait d'armes suivant qui s'est passé en Espagne :

« L'armée anglaise se retirait. Un régiment de *Leit-Horses* formait son arrière-garde et le 15^e Chasseurs l'avant-garde de l'armée française. »

« Au village de Villadrigo, les Anglais étaient en ligne : le 15^e Chasseurs marchait à eux. Ils se sont chargés. »

« Au moment de s'aborder, les deux lignes s'arrêtent spontanément, puis, à un cri : En avant ! parti du 15^e Chasseurs, elles se jettent l'une sur l'autre. »

« A ce moment, le général Clausel arrivait sur une hauteur d'où il découvrait la plaine. Il tira sa montre en disant : « Ah ! ah ! une mêlée de cavalerie, voyons combien de temps cela durera. »

« Elle a duré 14 minutes. »



ESCRIME FRANÇAISE ET ESCRIME PRUSSIENNE.



LE DUEL DE L'ABBÉ DE GONDI ET DE M. DE LAUNAY (1639), par ADRIEN MARIE.

« Le 15^e Chasseurs est resté maître du terrain et lord Wellington en a parlé avec éloges dans un ordre à son armée. »

Quelle mêlée doit-on attendre du choc des divisions modernes, quand deux régiments ont offert le spectacle d'un tournoi de 14 minutes?

De ce qui précède, nous concluons à la nécessité d'encourager plus que jamais dans notre cavalerie l'enseignement de l'escrime, celle de pointe surtout.

D'autres cavaleries sont aussi bien sinon mieux montées que la nôtre; les principes de manœuvres sont aujourd'hui les mêmes chez les grandes puissances européennes; ne perdons donc pas le seul avantage qui nous est propre et n'oublions pas que le général prussien déjà cité a mis dans son instruction la phrase suivante : « L'escrime doit être travaillée avec « amour, avec entrain, avec intelligence. »

Depuis longtemps on a compris, en France, la nécessité de préparer la cavalerie à la mêlée.

La nouvelle méthode que nous soumettons à l'appréciation de nos camarades est entièrement basée sur l'emploi des coups de pointe les plus simples.

L'expérience nous a démontré qu'en suivant la progression indiquée dans notre travail, cavaliers et chevaux se façonnent très vite à ce genre d'exercice.

Enfin, l'emploi des coups de pointe, à l'exclusion des coups de tranchant et des moulinets, a pour résultat de n'inspirer au cheval aucune crainte, de le rendre, au contraire, confiant.

Ajoutons, pour en finir, que nos exercices de pointe qui se font à pied avant d'être exécutés à cheval n'excluent nullement le travail de la salle d'armes et qu'ils en sont, au contraire, le couronnement.

Il ne suffit pas, en effet, pour qu'un coup, si simple qu'il soit, porte efficacement, de l'exécuter en conscript.

Le jeu d'épée le plus redoutable n'est-il pas celui qui provient du coup d'œil, du jugement et de la vitesse, qualités qui s'acquièrent à la longue, en plastronnant beaucoup (1)!

(1) Les lignes qui précèdent sont extraites de la préface d'une nouvelle méthode d'escrime à cheval, que l'une des personnalités les plus en vue dans le monde de l'escrime, va publier incessamment et dont il a bien voulu nous donner la primeur.

N. D. L. R.

COURRIER MONDAIN



Ce n'est décidément pas un printemps gai et pimpant que celui de cette année, non certes! Nous n'avons pas encore tout à fait abandonné nos fourrures et au lieu de nous vêtir selon la saison, nous avons eu recours au velours, le joli velours coté avec lequel, heureusement, nos couturières nous ont confectionné de jolis petits costumes.

Cependant, à l'heure où j'écris ces lignes, le beau et le vilain temps se livrent un grand combat, espérons donc, et si le beau temps l'emporte,

avec quel plaisir nous allons pouvoir porter nos toilettes claires et nos chapeaux de paille!

Le temps n'était pas précisément favorable pour trouver de jolis costumes aux courses, mais cependant j'ai remarqué avec peine que les femmes, même élégantes, ne mettent plus aucune recherche dans leurs toilettes de ville; la simplicité c'est très joli, le trop grand luxe frôle le mauvais goût! mais n'y a-t-il pas un juste milieu et n'auriez-vous pas pu, mesdames, vous montrer en joli costume de cheviotte ou de velours au lieu de vous enfermer dans ces affreux caoutchoucs, sans formes, que nos voisins d'outre-Manche ont introduit chez nous, trop de simplicité, je dirai même trop de laisser aller. Ah! pour le bal c'est autre chose, rien ne vous paraît trop beau : étoffes, garnitures, dentelles, broderies richement perlées, tout rivalise de richesse; je le répète, il faudrait un juste milieu.

Je suis grande partisante de la simplicité, la simplicité avant et pardessus tout, mais pas de laisser-aller.

L'autre jour j'ai aperçu à la grande vente de bienfaisance du faubourg Saint-Honoré une femme excessivement élégante, chose devenue assez rare, elle portait le plus délicieux costume de ville qu'on puisse rêver. Le costume en tissu *canevas* mousse; la jupe est bordée d'une broderie en chenille haute de 70 centimètres figurant des roses mousses à cœur jaune disposées en guirlandes; les fleurs de ces guirlandes passaient graduellement de la rose complètement épanouie, jusqu'au plus modeste des boutons. Une ruche en gros satin mousse effilé et doublé de mousse plus

claire orne le bas de la jupe, des draperies croisées devant très courtes se terminent par derrière par un pouf étroit et tombant en plis de peplum de chaque côté. Le corsage est en vigogne une mousse, forme jaquette amazone, il est un peu déhanché, avec gilet brodé de roses, col de velours et revers de velours sur les manches.

Au Salon, vendredi dernier, j'ai aperçu beaucoup de petits manteaux en drap sombre ornés de ruches effilées, de galons perlés ou simplement de galons de laine, c'est une rage que ces galons de laine dont on ne saurait plus se passer; vous n' imaginez pas quelle consommation on en fait dans tous les ateliers! même sur les chapeaux les modistes les font rivaliser avec la dentelle de laine qui cependant ne leur cède en rien comme succès.

Voici un ravissant petit costume orné de galons que *Félix* a composé dernièrement pour une de ses plus élégantes clientes; ce costume est en étamine grise, la jupe ornée jusqu'au haut de la ceinture de galons de laine gris fer posés à plat derrière, les uns au-dessus des autres à une distance de deux doigts; seul le devant de la jupe a des galons disposés en triangles les uns au-dessus des autres également. Grande blouse entièrement vague coulisée autour du cou par un ruban de moire; dans le dos et à la taille cette blouse a trois plis qui la font s'ajuster, le devant également.

Cette blouse est relevée de chaque côté par une passementerie de soie grise, et elle est toute vague derrière. C'est d'une grande simplicité, mais très élégant comme originalité. Voici un ravissant chapeau, fait par Madame Virot, pour accompagner ce charmant costume : forme timbale en paillason gris, orné comme un tyrolien de cinq galons de laine fixés de côté par des petites boucles d'acier foncé et mat; grosse touffe de galons posée sur le devant; que dites-vous, chères lectrices, de ce délicieux chapeau et du costume qu'il accompagne si bien.

Je ne terminerai pas cette causerie sans vous décrire un ravissant costume de courses que prépare Worth pour Madame B... : sous-jupe de satin grenat, recouverte d'une jupe ronde en canevas crème; cette jupe est ornée de bandes de satin blanc à intervalles de 10 centimètres. Tunique ajustée et drapée de côté avec grands flots de satin blanc de chaque côté. Le devant de la tunique est orné dans toute sa longueur de nœuds de satin blanc.

MARIE DE SOLAR.

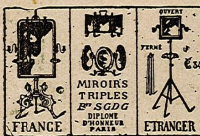
LA JABORANDINE souveraine contre les irritations, pellicules, etc., arrête la chute des cheveux en quelques jours. *DÜSSER*, 1, rue Jean-Jacques-Housseau.

EAU D'HOUBIGANT la plus appréciée pour la toilette. *HOUBIGANT*, parfumeur, 19, Faubourg St-Honoré, Paris

VÉRITABLE EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG 5 Médailles d'Or et 5 diplômes d'honneur. Se méfier des imitations.

M^{ME} DE LENCLOS, 83, Rue Rivoli. — Duvet de Ninon de Lenclos, imprimant à l'épiderme une blancheur éclatante. Eau Ninon de Lenclos d'un effet astringent prodigieux.

AVIS. — Évitez les épidémies en buvant l'eau de St-Galmier, SOURCE BADOIT, l'Eau de table sans rivale! Expédition: DIX MILLIONS de bouteilles par an. Exiger le cachet vert et sur l'étiquette la signature A. Badoit. Dix-médailles aux Expositions.



CADRES RICHES
POUR ARTISTES
MIROIRS, TABLEAUX
GRAVURES, HAUTE NOUVEAUTÉ

SPÉCIALITÉ POUR ESCRIME
CANNE ET BOXE
SALMON
PARIS, 12, Quai de la Mégisserie, 12, PARIS
SABRES D'ORDONNANCE ET DE FANTAISIE
PISTOLETS DE TIR ET DE SALON



LE DUEL DES MIGNONS (1578), par DETTINGER.